

Loi 3DS et implantation de parcs éoliens

<https://www.vie-publique.fr/loi/279815-loi-3ds-decentralisation-deconcentration-collectivites-locales>

Les plans locaux d'urbanisme ont la possibilité de créer des secteurs où l'implantation de parcs éoliens est réglementée, voire interdite, afin de tenir compte de contraintes de voisinage, de patrimoine ou encore naturelles ou paysagères. Une précision de portée limitée et entourée de nombreuses conditions de validité, donc contestable par les promoteurs.

Le texte créé un nouvel article L. 151-42-1 du code de l'urbanisme ainsi rédigé : « Le règlement peut délimiter les secteurs dans lesquels l'implantation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est soumise à conditions, dès lors qu'elles sont incompatibles avec le voisinage habité ou avec l'usage des terrains situés à proximité ou qu'elles portent atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des installations dans le milieu environnant. »

La procédure de modification simplifiée fixée aux articles L. 153-45 à L. 153-48 du code de l'urbanisme est suffisante, après enquête publique.

Urbanisme : la question de la conformité à la Constitution de la restriction du droit au recours des associations est transmise au Conseil Constitutionnel

<https://blog.gossement-avocats.com/blog/environnement/urbanisme-la-question-de-la-conformite-a-la-constitution-de-la-restriction-du-droit-au-recours-des-associations-portee-devant-le-conseil-constitutionnel>

Le Conseil d'Etat annule une autorisation préfectorale de destruction d'espèces protégées basée sur la raison impérative d'intérêt public majeur.

Après 10 ans de lutte et 8 ans de procédure, l'association Sauvegarde des Avant-Monts, avec le soutien du collectif Hurlevent, met un terme au projet industriel d'une centrale éolienne sur la commune de Ferrières-Poussarou (Hérault), village du PNR Haut Languedoc.

<https://www.ventdecolere.org/justice/CE-ann-aut-destruction-especes-protoges-34-avants-monts-mars-2022.pdf>

Consultation publique sur une initiative européenne

Du 18 Janvier 2022 au 12 Avril 2022 (minuit, heure de Bruxelles)

Il ne s'agit, pour la Commission Européenne, que de définir des lignes directrices pour éclairer la rédaction des réglementations de chaque état membre.

Ces lignes directrices visent à faciliter les projets de production d'énergie renouvelable. Elles se concentrent sur les principaux obstacles à la mise en œuvre des projets en matière d'énergie renouvelable, et notamment :

- La longueur des procédures d'octroi de permis
- La complexité des règles et des procédures relatives à la sélection des sites et aux autorisations administratives
- Les problèmes de raccordement au réseau
- Les effectifs des autorités chargées de l'octroi des permis

Elles donnent une vue d'ensemble des bonnes pratiques permettant de lever les obstacles recensés et des bonnes pratiques visant à faciliter les accords d'achat d'électricité, y compris par-delà les frontières.

https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13334-Projets-en-matiere-d'energie-renouvelable-procedures-d'octroi-de-permis-et-accords-d'achat-d'electricite_fr

Participons à cette consultation pour faire connaître le scandale que constitue l'instauration de mesures et législations dérogatoires au droit commun pour permettre l'installation de ces machines géantes dans l'environnement rural.

Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France

Le questionnement actuel sur la place des éoliennes dans le mix électrique français a conduit les Académies des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques de l'Institut de France à croiser leurs appréciations dans l'objectif d'établir un état des lieux et de formuler des recommandations.

Un avis tout en nuances mais qui pose de bonnes questions et ne trouve pas les réponses. Des témoignages intéressants dans l'avis de l'Académie des beaux-arts.

<https://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/quelle-place-pour-les-eoliennes-dans-le-mix-energetique-francais.html>

La publication préalable des locations de terrains aux éoliennes est désormais incontournable, si on veut éviter de graves désordres sociaux et des affrontements locaux.

<http://www.economiematin.fr/news-eoliennes-mysteres-et-transparence-des-parrains-grangeon>

La France lance l'éolien en mer Méditerranée

Le grand rêve de l'éolien flottant qui doit produire à terme 20% de l'électricité en France d'après le premier ministre. Voir dans le texte une carte de la production d'électricité éolienne et solaire en France.

<https://www.boursorama.com/actualite-economique/actualites/la-france-lance-l-eolien-en-mer-mediterranee-2096e373ea9c575fda02b01869b61a22>

Le gaz est le meilleur ami du renouvelable

Dans une interview accordée à la Tribune, le PDG de GTT Philippe Berterottière estime que son entreprise est sur une dynamique très positive en raison du positionnement du gaz, qui excelle comme énergie d'appoint des énergies renouvelables.

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/le-gaz-est-le-meilleur-ami-du-renouvelable-philippe-berterottiere-pdg-de-gtt-904323.html>

Subventions accordées à l'association NegaWatt

<http://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ22022154S.html>

Bilan 2021 de l'éolien en Allemagne

Le bureau d'études Deutsche WindGuard a publié le bilan 2021 de l'éolien terrestre et en mer sur le territoire allemand. L'article suivant résume les résultats les plus importants :

<https://allemagne-energies.com/2022/02/03/bilan-2021-de-leolien-en-allemaigne/>